



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-011

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 25 juin 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA05-10-0006-011 soit le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les virements de crédits.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 27 juin 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate